



N°16/2025

Trèbes.**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT OUVERTURE D'UN
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC****SALLE POLYVALENTE BAL À AUDE****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 15 janvier 2025, lors de la visite périodique de la salle polyvalente BAL À AUDE, sis rue de l'Industrie – 11800 TRÈBES ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Maire de TRÈBES déclare la salle polyvalente BAL À AUDE, sis rue de l'Industrie – 11800 TRÈBES, ouvert au public en qualité d'établissement de type L classé en 3^{ème} catégorie.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 23 janvier 2025

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Procès-Verbal de la Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne

La Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne s'est déplacée le 15/01/2025 à 13:30, sous la présidence de Monsieur Christophe ARISTIDE, représentant Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture de l'Aude, afin d'effectuer la visite Visite périodique de l'établissement SALLE POLYVALENTE "BAL A AUDE" à TREBES.

Etaient présents avec voix délibératives :

MM. PIEDRA, représentant Monsieur le Maire de TREBES,
Ltn VIALARET Pierre, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours.

Etaient également présents :

M. GAUZIEUX, technicien principal, mairie de Trèbes,
M. IGLESIAS, électricien, mairie de Trèbes.

Le Président,

Christophe ARISTIDE





**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements
recevant du public Arrondissement Carcassonne**

Procès-verbal d'avis

Code :	10522
Etablissement :	SALLE POLYVALENTE
Classement :	Type : L - Catégorie : 3
Effectif autorisé :	Public : 387 - Personnel : 3 - Total : 390
Adresse :	RUE DE L INDUSTRIE
Commune :	11800 TREBES
Dossier :	Visite périodique
Date avis :	15/01/2025

I - REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 5 février 2007 modifié portant approbation des dispositions particulières du type L (Salles à usage d'auditions, de spectacles, de réunions ou à usages multiples).

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement à simple rez-de-chaussée d'une surface de 493 m² comprend :

- une salle polyvalente de 400 m²
- un local préparation (frigos, évier)
- un local de stockage matériel (chaises et tables) avec un filet limitant le stockage à 50m³ maximum.
- des sanitaires.

III - AMÉNAGEMENTS/MODIFICATIONS CONSTATÉES

Aucun.

IV – DOCUMENTS PRÉSENTÉS

	Organisme agréé ou technicien compétent ou entreprise	Date de vérification	Observations
Electricité, éclairage (Code du travail)	Bureau VERITAS	18/10/2024	-
Electricité, éclairage (ERP)			
Eclairage de sécurité			
Installation de chauffage / ventilation / climatisation	Mairie Trèbes	15/01/2025	Attestation d'entretien et de bon fonctionnement
Extincteurs	SNSI	18/12/2024	-
Système de sécurité incendie - alarme (Contrôle annuel)	Bureau VERITAS	18/10/2024	-
Désenfumage naturel	SNSI Mairie Trèbes	18/12/2024 15/01/2025	Rapport non fourni Attestation de bon fonctionnement

V – ESSAIS REALISES LORS DE LA VISITE

Au cours de la visite, les essais suivants ont été réalisés :

Installation testée	Moyen mis en œuvre pour l'essai	Observations	Résultats
Alarme incendie	Déclencheur manuel	-	Bon fonctionnement
Eclairage de sécurité	Coupure électrique	-	Bon fonctionnement
Issues de secours	Ouverture manuelle	-	Bon fonctionnement
Téléphone d'alerte	Appel 18	Voir prescription	Bon fonctionnement

VI - PRESCRIPTIONS ANCIENNES NON RÉALISÉES ET REPORTÉES

1. Rédiger un protocole d'évacuation mis à disposition du public lors de la mise à disposition de la salle (MS47).

VII - PRESCRIPTIONS NOUVELLES

1. S'assurer que la ligne téléphonique pour l'alerte soit pérennisée en l'absence de courant électrique et que l'adresse soit identifiable (MS70).

VIII - PRESCRIPTIONS PERMANENTES

1. Veiller à ce que les portes des issues de secours soient déverrouillées pendant la présence du public (CO45 §2).
2. Tenir à jour le registre de sécurité (R143-44).
3. Interdire le stockage (chaises et tables) dans la salle ouverte au public.

Avis de la Commission

La commission de sécurité émet un **Avis favorable** à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Le Président,

Christophe ARISTIDE